



prime sur objectif requalifiait en indemnité compensatrice de con

Par **TITI94**, le **21/02/2012** à **22:20**

Mon employeur ne m'a pas payé mes ICCP lors de mon solde de tout compte au motif qu'il avance les avoir déjà payé auparavant mais que le comptable en saisissant les paies s'est trompé de code il a saisi le code prime sur objectif au lieu du code iccp ; à ce propos cette prime sur objectif figure bien dans le tableau des primes périodiques de l'attestation employeur pour 1 semestre.

La cour d'appel peut-elle retenir cette argumentation pour ne pas me payer mes droits à congés payés

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **22:45**

Bonjour,

La prime sur objectif ne devrait pas être du même montant qu'une indemnité de congés payés qui en plus devrait être complétée par leurs dates, l'argument semble être facilement contestable et dans ce cas la prime sur objectif resterait due si elle était acquise...